



**GRENOBLE ALPES  
MÉTROPOLE**



**DOSSIER DE PRESSE - MARDI 4 FÉVRIER 2020**

**BUDGET 2020**

# **GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE 1<sup>ER</sup> INVESTISSEUR DU TERRITOIRE**

**CONTACT**

**Alexandra Couturier**

04 56 58 53 33 / 06 09 60 16 38

[alexandra.couturier@lametro.fr](mailto:alexandra.couturier@lametro.fr)

**BUDGET 2020**

## **GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE, 1<sup>ER</sup> INVESTISSEUR DU TERRITOIRE**

---

*Une nouvelle fois, et malgré un contexte financier très contraint, la Métropole grenobloise présente un budget 2020 marqué par un niveau d'investissement record : 232 millions d'euros au bénéfice de l'activité économique et de l'emploi du territoire. Le tout, sans augmenter ses taux d'imposition. Cela en fait le premier investisseur du territoire.*

*Le budget 2020 de la Métropole confirme son action en faveur de la transition énergétique et écologique et son soutien réaffirmé aux communes, le tout au travers d'une gestion responsable, qui se traduit par des taux d'imposition inchangés depuis 4 ans, et une capacité de désendettement accrue.*

---





## 01• Le contexte

*Toujours moins de maîtrise sur leurs revenus, mais plus de contraintes sur leurs dépenses... Les collectivités locales subissent le désengagement régulier de l'État. Dans ce contexte très contraint, Grenoble-Alpes Métropole poursuit son engagement au service du territoire.*

Depuis 2014, les années se suivent et se ressemblent en matière d'efforts des collectivités locales. Et 2020 n'échappe pas à la règle : cette année sera notamment marquée par la finalisation du dispositif d'exonération de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Dès 2021, plus aucune collectivité n'en percevra le produit, qui reviendra intégralement au bénéfice de l'État.

### PREMIÈRES RETOMBÉES DE LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Si des mesures de contreparties sont prévues pour les communes et les intercommunalités (transfert de la taxe du foncier bâti des départements pour les unes, reversement de la TVA nationale pour les autres), il n'en reste pas moins que les premiers impacts budgétaires vont se ressentir dès cette année. Plus important, cette réforme leur fait perdre une partie de leur souveraineté financière, limitant ainsi leur autonomie face à l'État.

### ET AFFAIBLISSEMENT RÉGULIER DU SOUTIEN DE L'ÉTAT

Entre 2014 et 2017, l'État a demandé aux collectivités françaises de contribuer au redressement des finances publiques pour un montant total de 11 milliards d'euros. Depuis, et malgré l'annonce du gouvernement de mettre fin aux baisses des dotations, **les concours de l'État ont encore diminué.**

Cette année encore, la Métropole va de nouveau subir une réduction de sa Dotation globale de fonctionnement (part compensation), estimée à 2,2 %, soit une diminution de 1,6 M€ par rapport au montant encaissé en 2019.

L'État fait donc financer par les collectivités locales les baisses de fiscalité qu'il a lui-même décidé... **En cumulé, les ressources de la Métropole auront donc été ponctionnées de 111 millions d'euros entre 2014 et 2020.** Cette baisse sévère de recettes pour la collectivité impose de poursuivre les importants efforts de maîtrise de ses dépenses, entamés depuis plus de cinq ans.

### MAIS LA MÉTROPOLE NE CHANGE PAS DE CAP

Malgré ce contexte extrêmement contraint, la Métropole poursuit avec responsabilité et pragmatisme son action au service du territoire, de la qualité de vie de ses habitants et de son dynamisme économique.

Depuis 2015 et le transfert majeur de compétences liée à son passage au statut de Métropole, celle-ci a pris la responsabilité de nouvelles missions : équipements d'intérêt métropolitain en 2016 (MC2, Hexagone, Vélodrome...), voirie en 2017, gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations en 2018, emploi et insertion en 2019.

**En 2020, Grenoble-Alpes Métropole prendra la responsabilité des sites du Col de Porte et du Sappey-en-Chartreuse (à l'exclusion des remontées mécaniques) et s'engage dans de nouvelles actions en faveur des plus démunis,** en matière d'hébergement et d'accompagnement vers l'emploi.

Le budget de Grenoble-Alpes Métropole est structuré autour des trois grands défis qu'elle ambitionne de relever pour améliorer la vie de nos concitoyens :

- L'attractivité territoriale et le développement économique
- La transition énergétique et écologique
- La cohésion sociale et territoriale

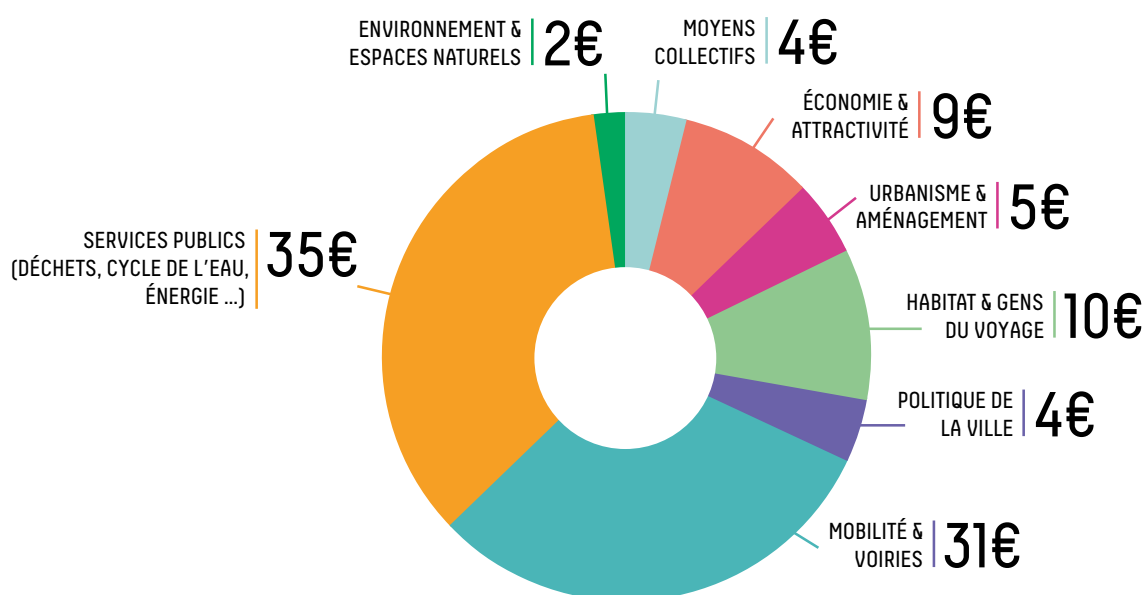
*Cette année encore, la Métropole va de nouveau subir une réduction de sa Dotation globale de fonctionnement (part compensation), estimée à 2,2 %.*

## Le budget 2020 en chiffres

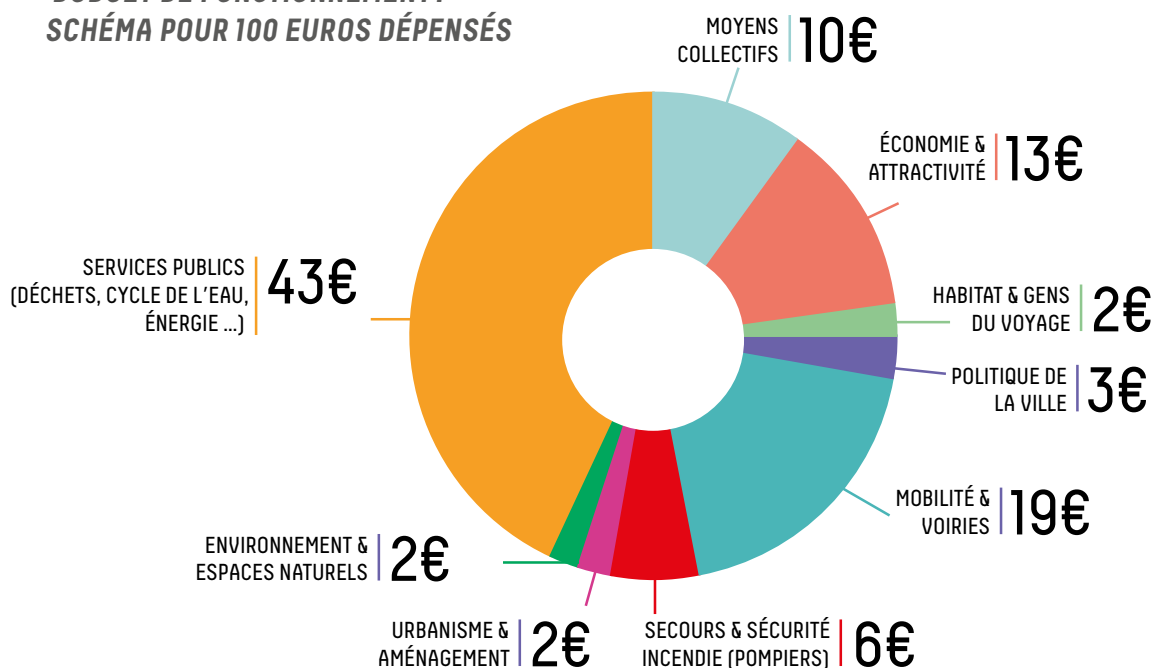
Le budget 2020 s'établit à 740 millions d'euros :

- 232 millions d'euros en dépenses d'investissement (hors dette : 85 M€)
- 423 millions d'euros de dépenses de fonctionnement.

### BUDGET D'INVESTISSEMENT : SCHÉMA POUR 100 EUROS INVESTIS



### BUDGET DE FONCTIONNEMENT : SCHÉMA POUR 100 EUROS DÉPENSÉS



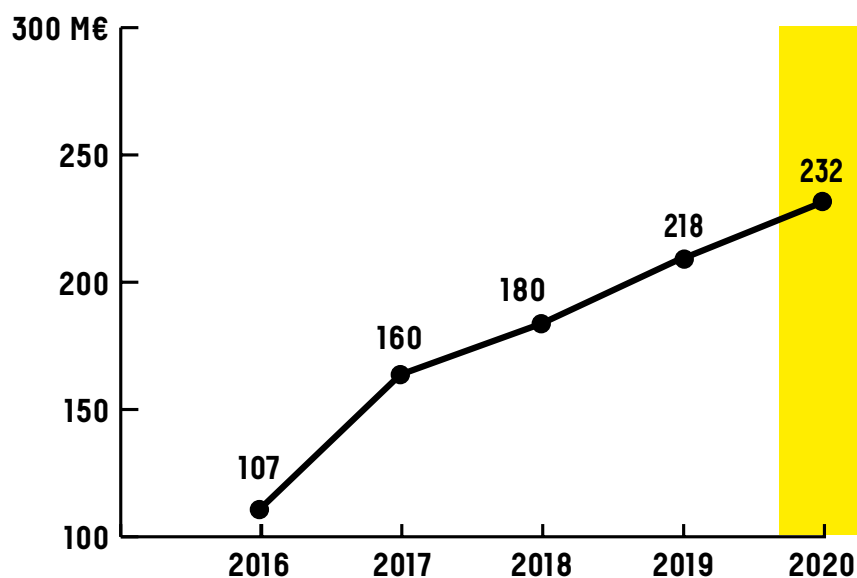
## 02• Nouveau record des investissements métropolitains

*Investir dans et pour le territoire, c'est construire et aménager des infrastructures et des équipements qui permettent de développer le territoire.*

C'est la priorité N°1 de la Métropole, parce que ces investissements sont la condition sine qua non de l'attractivité économique du territoire, et donc de la création d'emplois et de richesse. Pour rappel, les collectivités locales assurent 75 % du montant total de l'investissement public en France.

Cette année, la Métropole est en capacité de dégager une épargne brute qui permet de continuer à investir pour améliorer les services publics et contribuer à soutenir l'activité économique et l'emploi dans le bassin grenoblois: 117 millions en 2020, contre 103 millions en 2019. Le tout sans augmenter les impôts et en limitant le recours à l'emprunt (voir plus loin).

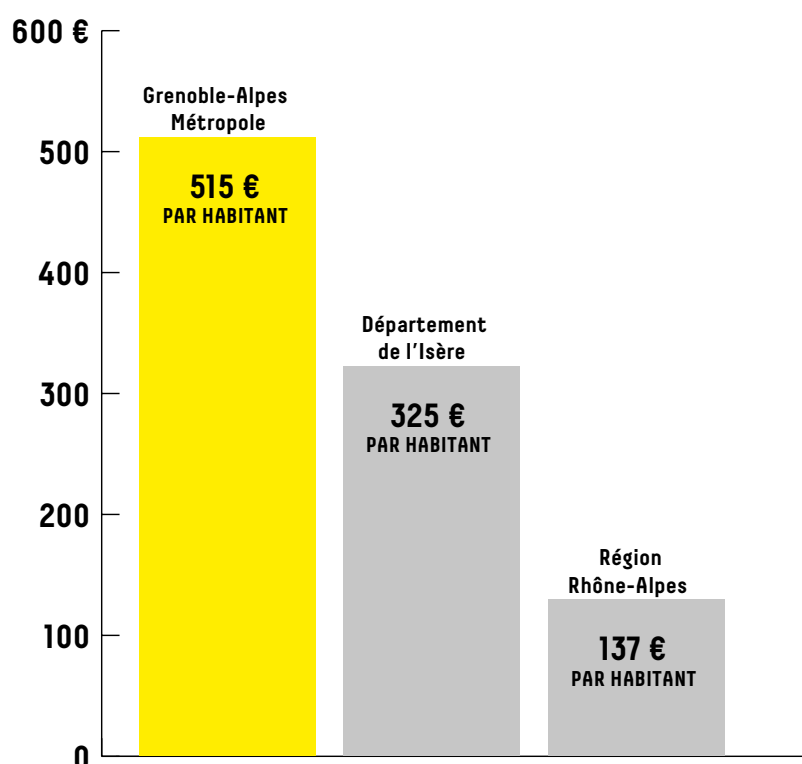
### LES INVESTISSEMENTS DE LA MÉTROPOLÉ DEPUIS 2016 (EN MILLIONS D'EUROS)



Depuis 2016, la Métropole renforce chaque année son niveau d'investissement. 2020 n'échappe pas à la règle avec 232 millions d'euros programmés, soit une hausse de 6 % par rapport à 2019, c'est-à-dire un niveau jamais atteint par la collectivité.

Ce chiffre confirme son statut de premier contributeur local à l'activité de la région grenobloise : en 2020, la Métropole va investir 515 euros par habitant.

### MONTANT D'INVESTISSEMENT PAR HABITANT



*Entre 2014 et 2020, c'est près de 850 millions d'euros qui auront été investis sur le territoire métropolitain.*

Des sommes qui sont directement injectés dans l'économie locale : 71 % des marchés de travaux de la Métropole échoient ainsi à des entreprises situées sur le territoire de la Métropole, quand ce chiffre grimpe à 94,5 % au niveau régional. Autrement dit, les sommes investies par la Métropole bénéficient majoritairement à des entreprises locales.

### UN TAUX DE RÉALISATION SUPÉRIEUR À 100 %

Grenoble-Alpes Métropole poursuit donc sa politique offensive d'investissement, en respectant parfaitement son programme de mandat, inscrit dans la PPI (Programmation pluriannuelle d'investissement), qui prévoyait entre 2014 et 2020, près de 850 millions d'euros investis sur le territoire.

Fin 2019, elle aura ainsi réalisé 84 % de cette programmation (soit 714 millions d'euros). Mieux : les projections actuelles permettent d'anticiper un dépassement de ce taux de réalisation, qui devrait par conséquent être supérieur à 100% fin 2020.

## 03• Un engagement fort dans la transition énergétique et écologique

*À l'image des exercices précédents, le budget 2020 traduit l'engagement de la Métropole de s'inscrire pleinement dans la perspective de la transition énergétique et écologique. Défi majeur pour l'avenir, la transition offre aussi de nouvelles opportunités économiques. Elle figure à ce titre dans le budget comme l'un de ses axes principaux, avec des objectifs ambitieux de réduction des consommations énergétiques, de développement de la production d'énergie renouvelable locale et de préservation de la biodiversité.*

Cela se traduit notamment au travers du plan Climat Air Énergie qui conditionne l'approche de l'ensemble de ses politiques et notamment les services publics locaux de l'eau, de l'énergie, de la collecte et du traitement et valorisation des déchets.

### DES ACTIONS DANS TOUTES LES DIRECTIONS

Guidée par un principe d'économie des ressources naturelles et de réduction de la consommation d'énergie, la Métropole se fixe comme objectif l'amélioration du coût et de la qualité du service public, en développant des stratégies incitatives et des modes de tarifications progressifs, en accompagnant les projets innovants en matière de production d'énergies renouvelables et de récupération ou d'économie d'énergie. Des mesures qui s'accompagnent également de la création d'un pôle public de l'énergie.

Mis en route de la chaudière au bois Biomax, généralisation de la collecte des déchets alimentaires qui concernera 80 % du territoire en 2022, poursuite de l'effort de réhabilitation énergétique des logements du territoire, transformation du parc de bus et de véhicules professionnels... Des mesures majeures et évocatrices, qui ne doivent cependant pas occulter la multiplicité des actions existant au travers de la majorité des programmes.

### DES RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE

Pour la Métropole, la transition énergétique et écologique est porteuse de nouvelles opportunités, elle est synonyme de dynamisme économique plus que de contraintes, engendrant des retombées très concrètes sur le territoire.

Dans le cas par exemple du dispositif d'isolation thermique des copropriétés MurlMur, la première phase avait permis de rénover 4 800 logements privés. La seconde étape doit permettre d'en traiter 10 000. La réalisation de tels objectifs générerait un chiffre d'affaires prévisionnel de travaux pour les entreprises d'un montant de 93 millions d'euros et représente un potentiel de 1800 emplois environ dans le bassin grenoblois.

## 04• L'importance du soutien aux communes

*Parce que la Métropole souhaite une vie communale intense, elle maintient sa contribution redistributive aux 49 communes qui la composent. Le budget 2020 traduit ce principe fondateur, reflet d'un équilibre du couple Commune/Métropole trouvé dans la construction métropolitaine*

Alors que la collectivité contribue fortement aux efforts demandés par l'État en matière d'économies budgétaires, ce qui se traduit par une baisse drastique et régulière de ses revenus (voir partie I), la Métropole a fait le choix de sanctuariser ce soutien aux communes.

Un choix qui correspond aux orientations prises dès le début du mandat, avec un modèle et d'une méthode de gouvernance qui laissent toute leur place au dialogue et à la coopération avec les communes.

### **119 MILLIONS REVERSÉS AUX COMMUNES**

En 2020, 119 millions d'euros seront reversés aux communes, dont 23,5 millions d'euros de dotation de solidarité communautaire (DSC), reconduite à l'identique depuis 2014.

La Métropole reverse également plus de 3 M€ de son produit de taxe d'aménagement aux communes. Enfin, elle rembourse également 7,6 millions d'euros de dette des communes en 2020 suite aux transferts de compétences.

*La Métropole a fait le choix de sanctuariser le soutien à ses 49 communes.*





## 05• Une gestion saine et juste

*Malgré les nombreuses contraintes de recettes évoquées plus haut et les ambitions en matière de transition et de soutien aux communes, la Métropole poursuit sa bonne trajectoire en matière de santé budgétaire. Cela se traduit notamment par des impôts stables et une meilleure gestion de la dette, le tout avec une recherche constante de l'amélioration de la qualité du service public.*

### IMPÔTS : DES TAUX INCHANGÉS DEPUIS 4 ANS

Afin de ne pas faire peser les efforts d'investissement, sur les habitants ni sur les entreprises, la Métropole fait le choix exigeant et volontariste de conserver les mêmes taux d'imposition depuis 2016.

• Taxe d'habitation (TH):	8,56 %
• Taxe sur le Foncier bâti (FB):	1,29 %
• Taxe sur le Foncier non bâti (FNB):	6,86 %
• Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM):	8,30 %
• Cotisation foncière des entreprises (CFE):	31,09 %

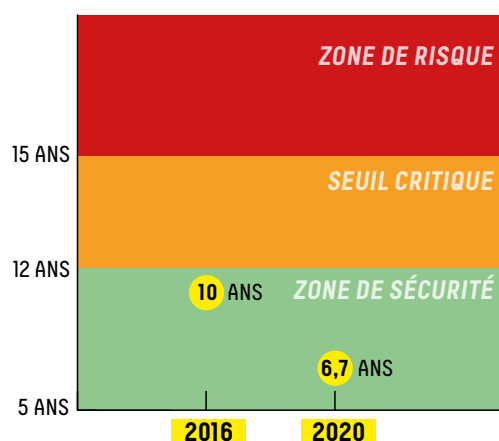
### UNE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT TOUJOURS MEILLEURE

Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure à partir d'un ratio appelé « capacité de désendettement ».

Il permet d'identifier le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du capital de sa dette, en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut (c'est-à-dire qu'elle n'investisse plus).

En 2020, la Métropole affiche une capacité de désendettement de 6,7 ans, sachant que le seuil critique est estimé à 12 ans.

### ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



## 06• Les domaines où la Métropole porte majoritairement ses efforts

*Quelques exemples des principaux secteurs et projets dans lesquels la Métropole investit en 2020.*

### AXE 1:

### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

#### • LES RÉSEAUX DE CHALEUR

La Métropole investit dans la densification et le développement des réseaux de chaleur, particulièrement économiques et efficaces d'un point de vue énergétique comme environnemental. Elle réalise notamment son plus gros investissement depuis 1992 sur le réseau de chauffage urbain dans la nouvelle centrale à bois appelée Biomax.



#### • CHRONOVÉLO

Le déploiement du réseau cyclable Chronovélo se poursuit à Echirolles, Pont-de-Claix, Saint-Martin-d'Hères... Ce nouveau réseau sera composé à l'horizon 2022 de 4 axes totalisant 44 km de liaisons cyclables entre les communes de la Métropole.

#### • DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA RÉHABILITATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS MUR MUR

La première phase avait déjà permis de rénover 4 800 logements privés. La seconde étape doit permettre d'en traiter 10 000, en copropriétés et maisons individuelles. MurMur, qui était auparavant un dispositif ponctuel et limité dans le temps, est par ailleurs devenu en 2019 un dispositif permanent, amené à être encore renforcé.





## • GESTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

### - UNE PLATEFORME DE RÉEMPLOI

Afin d'éviter la mise au rebut de 5000 tonnes de déchets, la Métropole va créer une plateforme de surtri, en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Constituée sous forme d'une société coopérative d'intérêt collectif, cette entreprise développera notamment une offre de services de réemploi, de démantèlement et de réparation.

### - LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

La Métropole poursuit le déploiement de la collecte des déchets alimentaires (déjà 150 000 habitants concernés), permettant de fabriquer à l'avenir du biogaz réinjecté dans les bennes à ordures ménagères et les bus. La collecte des déchets alimentaires couvrira 80 % du territoire en 2022.



### - DÉCHÈTERIES

Dans le cadre de sa feuille de route en matière de déchets, la Métropole s'est dotée d'un plan de modernisation qui prévoit la création ou la rénovation de 14 déchèteries « nouvelle génération » d'ici 2030 (70 % du parc actuel). Deux ont déjà été réalisées à Vif et Saint-Martin-d'Hères, les travaux à Echirolles étant en cours et ceux à Sassenage lancés tout prochainement.

## • EAU

La Métropole anticipe ses besoins et prévoit un programme d'investissements de plus de 105 millions d'euros sur 10 ans (2020-2030) pour répondre à des besoins de protection et de sécurisation des ressources, d'optimisation des réseaux, de renouvellement d'ouvrages et de maintien de la qualité de l'eau. En 2019, la Métropole a réalisé 52 chantiers dans 25 communes et renouvelé 24 km de canalisations.



## • QUALITÉ DE L'AIR

### - ZFE

Afin d'améliorer la qualité de l'air Grenoble-Alpes Métropole met en œuvre une Zone à faibles émissions (ZFE) pour les véhicules utilitaires et poids lourds sur 27 communes de son territoire. Celle-ci s'accompagne d'un dispositif d'accompagnement des professionnels et des communes, comportant notamment des aides à l'achat de véhicules à faibles émissions et un conseil personnalisé.



### - PRIME AIR BOIS

Dans l'agglomération grenobloise, le chauffage au bois représente 55% des émissions de particules fines, et jusqu'à 75% en période de pic de pollution hivernal. Pour améliorer la qualité de l'air, Grenoble-Alpes Métropole aide les particuliers à s'équiper d'un appareil de chauffage au bois peu émissif avec cette Prime Air Bois, fonctionnant comme une prime à la casse, et dont le montant a été doublé en 2018.

## AXE 2

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

### • CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

La formation universitaire, la recherche scientifique et l'innovation constituent l'un des moteurs du développement de l'agglomération grenobloise. Forte de la compétence "Culture scientifique, technique et industrielle" (CSTI) depuis 2015, Grenoble-Alpes Métropole a développé un projet visant à mettre les sciences à la portée de tous. La réalisation d'un Centre de sciences à Pont-de-Claix représente l'une des actions-phares de ce projet. Le futur établissement, copiloté avec la communauté scientifique locale, aura pour vocation de diffuser auprès des groupes scolaires et du grand public les sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement.



### • ALPEXPO

Afin de redynamiser cet équipement majeur et structurant au service du rayonnement économique, touristique et culturel de la grande région grenobloise, la Métropole et ses partenaires (région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Isère et Ville de Grenoble) ont acté un vaste programme de modernisation. La Métropole y contribue pour plus de 5 M€.



## • SOUTIEN AUX FILIÈRES ÉCONOMIQUES

### - ATOS

Le spécialiste de l'intelligence artificielle a choisi le territoire métropolitain pour implanter son futur centre européen de R&D. La Métropole accompagne ce développement, situé à Echirolles au cœur du secteur d'intérêt métropolitain Grandalpe.



### - NANO 2022

Le programme Nano2022 vise à réduire la dépendance de l'Europe aux composants électronique américains et chinois, en soutenant la recherche et le développement dans ce domaine, ainsi que la pré-industrialisation qui nécessite d'importants investissements. Aux côtés des autres collectivités locales d'Auvergne-Rhône-Alpes, le soutien de Grenoble-Alpes Métropole est conditionné à des garanties en termes d'emploi notamment.

## • FONCIÈRE COMMERCIALE

Dans le cadre de ses interventions en faveur du commerce et de l'artisanat, la Métropole a décidé d'intervenir sur la redynamisation de pôles commerciaux par la création d'une « foncière commerciale », structure de portage pour l'acquisition, la commercialisation et la gestion de locaux commerciaux.



## DE GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Grenoble-Alpes Métropole s'investit pleinement dans le renforcement de l'attractivité et du rayonnement du territoire par le sport. Cette politique se manifeste tant par la modernisation des grands équipements métropolitains, que par une action volontariste pour faire revenir de grands événements internationaux. La Métropole a ainsi accueilli notamment 3 éditions des Internationaux de patinage, la Coupe du Monde féminine de football, un Mondial U18 de hockey sur glace en 2019... Et 2020 verra le grand retour du Tour de France et du Critérium du Dauphiné



## • AMÉNAGEMENT DES ESPACES ÉCONOMIQUES

Afin de favoriser le développement équilibré de l'activité sur le territoire, la Métropole s'est dotée d'un Schéma directeur des espaces économiques métropolitains. Un outil qui offre une vision cohérente à 10 ans pour accueillir les entreprises, proposer des zones d'activités attractives, accompagner le développement des secteurs spécifiques au territoire et structurer la répartition de l'emploi et des activités. En 2020, la Métropole poursuit l'aménagement de zones d'activités qui étaient jusqu'alors des friches industrielles inexploitées : Saut du Moine (Champagnier), Papeteries de Pont-de-Claix et Allibert (Grenoble).

## • A480 / RONDEAU

Fluidifier la circulation et diminuer le temps de transport des usagers, tels sont les objectifs de ce projet d'envergure, essentiel pour l'attractivité de la région grenobloise, dont l'issue est attendue fin 2022. Le chantier a débuté en 2019 sur la partie A480. Un chantier qui s'accompagne d'ores et déjà d'une réduction de la vitesse maximale autorisée à 70km/h entre les diffuseurs « Vercors » et « Louise Michel » et de la mise en œuvre, en juillet prochain, d'une voie serait réservée au covoiturage entre Voreppe et la bifurcation de l'A48 et l'A480.



## **SOUTIEN À L'EMPLOI : LE PROJET TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE**

Depuis 2016, une expérience a lieu dans 10 territoires français à l'initiative de l'association ATD Quart-Monde. Une expérience originale et pleine de promesses dont pourrait bientôt bénéficier le territoire métropolitain. Le principe ? Réaffecter à la création d'emplois une partie de ce que coûte le chômage. En clair, des emplois en CDI rémunérés au Smic sont financés grâce aux allocations chômage et aux prestations sociales qui sont versées lors d'une période de chômage de longue durée. Pour développer ces emplois, le projet s'appuie sur la création d'une entreprise conventionnée à but d'emploi (EBE) dans les territoires concernés. Celle-ci développera, à partir des compétences et des souhaits des personnes intéressées, des activités utiles au territoire et non concurrentes des emplois existants : recyclerie, tri de vêtements, conciergerie, nettoyage de véhicules... Le quartier de la Luire-Viscose d'Échirrolles, qui compte quelque 350 chômeurs de longue durée, pourrait être désigné comme premier terrain local de l'expérimentation en 2020.





### • SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS SUPÉRIEURS

La Métropole soutient le monde de l'université et de la recherche. Dans ce cadre, elle a contribué au projet Pils / EDD / Beesy à Saint-Martin-d'Hères, qui comporte un bâtiment de recherche de 15 000 m<sup>2</sup> pour Pils (Pôle Innovation, Logiciel et Systèmes Intelligents), un autre de 4 500 m<sup>2</sup> pour EDD (Environnement et Développement Durable), un dernier de 1200 m<sup>2</sup> pour BEeSy (Biologie Environnementale et Systémique).

### • TOURISME : COL DE PORTE ET SAPPEY-EN-CHARTREUSE

Dans le cadre de l'affirmation de sa dimension « Métropole montagne », la Métropole va prendre en charge les missions consistant à créer, exploiter et entretenir les sites du Col de Porte et du Sappey-en-Chartreuse, et ce pour y développer les activités sportives, de loisirs, pastorales et sylvicoles du secteur, à l'exclusion du ski alpin et des remontées mécaniques. Cette prise de compétences sera effective le 1er juillet 2020.



## AXE 3 COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE



### • HABITAT / LOGEMENT

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH 2017-2022), la Métropole poursuit son soutien à la production neuve de logement sociaux et en accession sociale à la propriété ainsi qu'à la réhabilitation du parc public et privé. Dans ce cadre, c'est plus de 10 m € qui sont proposés au budget 2020.

### • TERRAIN DE GRAND PASSAGE

Située sur les communes de Saint-Égrève et du Fontanil-Cornillon, sur le site dit du Pont Barrage, la future aire destinée à l'accueil des gens du voyage permettra d'accueillir jusqu'à 200 caravanes. La réalisation de cet équipement est nécessaire à l'accueil de groupes importants issus de la communauté des gens du voyage, principalement durant la période estivale.





## • RENOUELEMENT URBAIN

Le quartier des Villeneuves à Grenoble et Échirolles est aujourd'hui au cœur d'un important Programme de renouvellement d'intérêt national (PRIN), qui vise à le transformer durablement pour le rendre plus attractif. L'objectif est de créer le « premier écoquartier populaire » de l'Hexagone. Un quartier qui puisse bénéficier de toutes les innovations, qualités d'usage et sources d'économies d'énergies que propose un écoquartier. La Métropole accompagne également les Programmes de renouvellement d'intérêt régionaux (PRIR) Champberton-Renaudie (Saint-Martin-d'Hères) ou Mistral-Lys Rouge (Grenoble), toujours dans le cadre de l'ANRU 2.



## • PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES

### - OUVRAGES D'ART



Avec le transfert de la compétence ouvrage d'art des communes en 2015 et du département en 2017, la Métropole a pris en responsabilité plus de 1600 ponts, passerelles et murs de soutènement sur l'ensemble de son territoire. Ces infrastructures, essentielles aux déplacements, nécessitent un entretien et une surveillance continue pour préserver la sécurité des habitantes et des habitants. La Métropole a fait le choix d'y investir massivement avec plus de 20 millions d'euros consacrés aux opérations de réparations urgentes et 2,6 millions d'euros dédiés à la surveillance et l'entretien courant entre 2017 et 2020.

### - PRÉVENTION DES INONDATIONS DU DRAC

La Métropole met en œuvre un Programme d'action de prévention des inondations sur le Drac. Il se compose d'une quarantaine d'actions portant sur la connaissance du risque, la surveillance et prévision de crues, la gestion de crise, la prise en compte du risque dans l'urbanisme, la réduction de la vulnérabilité et la gestion des écoulements.



## • ESPACES PUBLICS ET VOIRIE

### - ENTRETIEN ET RÉNOVATION DE LA VOIRIE

La Métropole assure la gestion des espaces publics et des accessoires de voirie. En 2020, elle investira 19 millions d'euros pour des travaux de rénovation et d'entretien.



### **- CŒURS DE VILLE, CŒURS DE MÉTROPOLE**

La démarche « Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole » intègre toutes les dimensions urbaines : amélioration de la qualité des espaces publics, soutien aux commerces et à l'artisanat, développement des transports en commun et des mobilités douces. Outre la ville de Grenoble, de nombreuses communes urbaines, rurales ou montagnardes de la Métropole en bénéficient : le Fontanil- Cornillon, Vizille, le Pont-de- Claix, Meylan, Poisat, Venon, Vif, Sarcenas, Corenc, Domène...



### **• SYNDICAT MIXTE DES MOBILITÉS DE L'AIRE GRENOBLOISE**

La Métropole a délégué la compétence « mobilités » au nouveau Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise qui succède au SMTC et lui confirme son soutien financier en la matière. Le SMMAG a notamment la responsabilité de la future liaison par câble entre les communes de Fontaine, Sassenage, Grenoble et Saint-Martin-le-Vinoux.

### **• POURSUITE DES GRANDES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT**

#### **- GRANDALPE**

2020 verra les premiers coups de pioche donnés dans le cadre du programme Grandalpe, engagé en lien étroit avec les communes d'Échirolles, d'Eybens et de Grenoble. Un ambitieux projet de territoire qui vise à améliorer la qualité de vie dans un secteur souffrant d'une image dégradée malgré ses atouts remarquables (10 % de la population, 20 % des emplois), et à le transformer en nouvelle centralité métropolitaine, à l'image de ce qu'est actuellement la Presqu'île. Premier chantier d'envergure : la démolition de l'autopont de l'avenue Marie Reynoard.



#### **- CADRAN SOLAIRE**

Ancien hôpital militaire de Grenoble devenu Centre de Recherche des Santé des Armées (CRSSA), le site du Cadran Solaire sur la Tronche fait l'objet depuis 2015 d'un projet de d'aménagement. Le projet du Cadran Solaire vise à créer un quartier mixte, mêlant logement, services et équipements de recherche, connecté à son environnement par de nouvelles ouvertures et liaisons piétonnes, et offrant des espaces publics de qualité autour d'un grand parc urbain.